

A l'expiration de la période d'essai, le présent contrat sera réputé conclu pour une durée indéterminée.

L'une ou l'autre des parties contractantes peut rompre le présent contrat sous réserve de respecter le préavis applicable conformément aux dispositions légales et conventionnelles à la date de la rupture.

5. REGIME COMPLEMENTAIRE D'ASSURANCE

ON Semiconductor France SAS adhère à un régime complémentaire de prévoyance offrant des avantages de remboursement de frais médicaux, de garantie de ressources en cas d'invalidité temporaire ou permanente et en cas de décès.

L'affiliation à ce régime complémentaire, financé par ON Semiconductor France SAS et par vous-même, est donc obligatoire.

Si après un an de présence à ON Semiconductor France SAS, vous vous trouviez dans l'incapacité momentanée de travailler par suite de maladie, d'accident ou de tout autre motif justifié, vous continueriez à percevoir votre salaire conformément à la Convention Collective.

6. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Vous ne devez participer, à quelque titre que ce soit, à aucune société qui concurrence ON Semiconductor France SAS ou avec laquelle ON Semiconductor France SAS a des rapports d'affaires, à moins que vous n'y soyez expressément autorisé par ON Semiconductor France SAS.

Vous vous engagez à ne pas faire usage dans le cadre de votre travail à ON Semiconductor France SAS, d'une information confidentielle quelconque appartenant à d'autres, y compris à votre employeur précédent, et dont vous n'auriez eu connaissance qu'à l'occasion de vos précédentes fonctions ou dans des conditions de secret. Ceci ne s'appliquera pas au cas où l'information en question serait tombée dans le domaine public.

De même, vous vous engagez à considérer comme strictement confidentiels pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat, tous les renseignements ou éléments d'information qui pourraient parvenir à votre connaissance, ou dont vous pourriez être vous-même l'auteur, et qui seraient de nature confidentielle ou secrète, tels que exploitation de produits, machines, ou procédés, brevetables ou non, procédés et caractéristiques de fabrication, modalités d'établissement des prix de revient et des prix de vente, listes de clients, dossiers des besoins et usages de la clientèle, dossiers individuels du personnel, dossiers financiers de la Compagnie.